

ESPACES PUBLICS**Square Monmousseau**

Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire

EXPOSE DES MOTIFS

La Ville d'Ivry-sur-Seine a décidé de construire un bâtiment à usage de sanitaires publics et de loge pour le gardien du square Monmousseau.

Cet espace vert est fortement fréquenté par les familles et celles-ci demandent depuis plusieurs années l'installation de sanitaires, l'aménagement d'une loge permettra de meilleures conditions de travail pour l'agent chargé de la surveillance de ce square.

Un architecte a été missionné et le projet a été élaboré en concertation avec les services, le coût des travaux au stade APD¹ est estimé à 136 404 € HT.

Sur la proposition de Monsieur Pierre Gosnat, Maire d'Ivry-sur-Seine et Député du Val-de-Marne, une subvention d'un montant de 33 250 € peut être obtenue au titre de la réserve parlementaire pour les travaux d'intérêt local.

Il est donc proposé au présent Conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 33 250 € pour financer la construction d'un sanitaire et d'une loge au square Monmousseau.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

¹ APD : Avant-Projet Définitif

ESPACES PUBLICS
Square Monmousseau

Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que la construction d'un bâtiment à usage de sanitaires et de loge au square Monmousseau est programmée en 2012 et que la coût prévisionnel des travaux s'élève à 136 404 € HT,

considérant qu'il est possible, pour réaliser ces travaux, de solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire,

vu le budget communal,

DELIBERE
à l'unanimité

ARTICLE 1 : SOLLICITE auprès du Ministère de l'Intérieur, une subvention, au titre de la réserve parlementaire, à hauteur de 33 250 €, pour le financement des travaux de construction d'un bâtiment à usage de sanitaires publics et de loge au square Monmousseau.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE
LE 30 MARS 2012
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 30 MARS 2012
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 30 MARS 2012